

Bernadette Adnet  
Premier Conseiller au Département Social

Date 4 août 2011

## MEMO

### Analyse du rapport du Comité de Vieillessement

Le Comité d'Etude sur le Vieillessement a publié le 12 juillet dernier son dernier rapport duquel 4 enseignements peuvent être tirés.

- La population vieillit mais la natalité augmente à nouveau. La population des jeunes et des actifs va donc augmenter !!
- Le coût du vieillissement reste important, même si il est revu à la baisse du fait des nouvelles perspectives démographiques. Le coût calculé est d'ailleurs un indicateur pas une valeur sûre car trop d'hypothèses entrent en ligne de compte.
- La modification de la condition de carrière tant en pension (accès à la pension à 60 ans) qu'en prépension (accès facilité après une carrière longue) n'a quasi aucun impact budgétaire ; il faudra donc prendre des mesures beaucoup plus radicales.
- Sur 10 ans de rapports, le CEV constate que le coût total du vieillissement a fortement augmenté ; toute l'augmentation s'est toutefois produite pendant la période d'observations des données réelles (2000-2010). Entre 2000-2010, le coût augmente fortement du fait des mesures sociales (adaptation au bien-être) et de la crise financière et économique de 2008-2009 (perte de PIB).

Service Presse  
T + 32 2 515 08 77  
F + 32 2 515 09 99  
sp@vbo-feb.be

**Pour la FEB, il faut intervenir au niveau des prépensions, de l'âge d'accès à la pension et limiter les adaptations au bien-être à la modération salariale.**



> Suite 1 du mémo du 4 août 2011

### 1. La population vieillit et se rajeunit

Dans les nouvelles perspectives de la population (2010-2060 ; non encore disponibles sur le site du Spf économie), le taux de fécondité ou nombre moyen d'enfants par femme augmente ; il passe de 1,76 à long terme (entre 2030-2060) dans les anciennes perspectives à 1,86 dans les nouvelles perspectives.

Les observations permettent d'étayer cette nouvelle hypothèse :

	2001	2008
Taux de fécondité Pays	1,67	1,85
Taux de fécondité Région flamande	1,56	1,82
Taux de fécondité Région wallonne	1,76	1,84
Taux de fécondité Région bruxelloise	2,02	2,07

C'est donc surtout en Flandre que le taux de natalité a augmenté et un peu en Wallonie. Les taux d'espérance de vie n'ont pas été fondamentalement revus (espérance de vie légèrement plus élevée pour les hommes et légèrement plus basse pour les femmes). L'immigration a aussi été revue à la hausse. Le solde migratoire (différence entre émigrations et immigrations) s'établit maintenant à +63.800 au lieu de +56.000.

	2060	Différence par rapport aux anciennes perspectives
Population en milliers	13.537,7	+862,7
Par groupe d'âge en milliers		
0-14 ans	2.275,1	+278,0
15-64 ans	7.911,0	+565,5
65 ans et +	3.351,1	+19,3
Structure d'âge		
0-14 ans	16,8%	+1,0
15-64 ans	58,4%	+0,5
65 ans et +	24,8%	-1,5
indicateur		
Taux de dépendance des âgés (65+/15-64)	42,4%	-3,0

#### **Enseignement 1:**

**Au total, la population rajeunit : les classes d'âge 0-14 ans et 15-64 ans sont plus importantes que dans les rapports précédents. Le taux de dépendance diminue mais reste quand même élevé.**

### 2. Coût du vieillissement revu à la baisse mais reste élevé

Entre 2010-2060, le coût budgétaire du vieillissement serait de 5,6% du PIB, c'est-à-dire que le poids des dépenses sociales dans le PIB augmenterait de +5,6% , surtout en pensions (+4,3%) et en soins de santé (+3%).



> Suite 2 du mémo du 4 août 2011

Le CEV reste fort optimiste dans ses hypothèses ; il suppose que l'augmentation de la population active qui résulte des nouvelles perspectives démographiques est automatiquement absorbée par l'emploi : l'offre de travail crée la demande ! De ce fait le taux de chômage structurel à long terme n'est pas revu à la hausse et reste de 8% comme dans les exercices précédents (coût du chômage : -0,9% du PIB entre 2010-2060).

#### **Enseignement 2:**

**Le coût du vieillissement est légèrement revu à la baisse du fait des nouvelles perspectives de la population (-0,5 % du PIB) mais son niveau reste considérable sachant que ces calculs sont un minimum (voir hypothèses optimistes et voir infra point 4).**

#### 3. Augmentation des conditions de carrières pour anticipation : pas ou peu d'impact

Le CEV a estimé deux scénarios de politique nouvelle : un scénario (S1) où la prépension et la pension anticipée sont drastiquement revues à la baisse (- 74% et - 22%) mais sans préciser exactement comment ; un autre scénario (S2) où les conditions de carrière pour avoir accès à la prépension et à la pension anticipée sont revenues à la hausse (40 ans au lieu de 35 ans).

Entre 2010-2060, le coût budgétaire du vieillissement serait de 4,3 % du PIB dans S1 (-1,3% du PIB) et de 5,5 % dans S2 (-0,1% du PIB).

#### **Enseignement 3:**

**Si on veut maîtriser le coût budgétaire du vieillissement, il faudra donc ne pas se limiter à revoir les conditions de carrière (beaucoup d'énergie pour peu d'effet !!) mais il faudra surtout (quasi) supprimer la prépension et relever l'âge d'accès à la pension anticipée. Les conditions de carrière plus strictes pourraient avoir plus d'effet si on supprimait dans la carrière, la partie des années assimilées (crédit temps, chômage, prépension) et que l'on prenait en compte uniquement la carrière dans l'emploi.**

#### 4. La réalité a multiplié le coût budgétaire de façon exponentielle

Sur 10 ans de rapports annuels, le CEV a comparé son premier rapport et celui qui vient de sortir. L'évolution des dépenses sociales entre 2010 et 2030 est comparable dans les deux rapports (+3,9 % du PIB en 2002 et +3,5 % en 2011 avec une productivité de 1,75%/an).

Ce qui est fondamentalement différent c'est le coût entre 2000 et 2010. Alors que dans le premier rapport, le CEV devait encore l'estimer et dans son optimisme escomptait une diminution (!) des dépenses de -0,7 % du PIB ; dans la réalité, les dépenses ont augmenté de +3,7% du PIB. Le coût du vieillissement entre 2000 et 2030 est ainsi quasi doublé (3,5 + 3,7 = + 7,2 % du PIB).

Le CEV explique cette différence par deux éléments :

- La revalorisation des dépenses sociales (bien-être et toutes les mesures positives prises par le Gouvernement) : 22 % des différences observées ;
- L'environnement macroéconomique (particulièrement la crise financière et économique de 2008-2009 avec une perte importante de PIB) : 78 % dont 67 % dus à la crise récente.



> Suite 3 du mémo du 4 août 2011

**Enseignement 4:**

**La réalité dépasse largement la fiction; le chiffre du coût budgétaire du vieillissement doit être envisagé avec relativité.**

Conclusion :

Il serait peu utile de perdre du temps avec un deal semblable à celui qui a été mis en œuvre lors du Pacte des Générations où la condition de carrière pour les prépensions est augmentée et où en échange, l'adaptation au bien-être des allocations sociales est maintenue. Il faudrait plutôt :

Revoir drastiquement les anticipations (suppression (quasi) de la prépension et relèvement de l'âge d'accès à la pension de 60 ans à 62 ans d'ici 2015 (si pas d'équilibre budgétaire en 2015, relèvement automatique de l'âge légal de la pension de 65 à 67 ans) ;

limiter les adaptations au bien-être à la modération salariale.